

Mexique : la force injuste de la loi...

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 14 mai 2007

Le cardinal de Guadalajara (Mexique) vient de [déclarer](#) que la dépénalisation de l'avortement causera un « grave dommage à la conscience de la majorité des Mexicains, parce qu'ils pourront penser que cette pratique étant permise par la loi, elle n'est pas chose mauvaise ». Et ce d'autant plus que l'avortement sera fourni par des établissements d'Etat. Le cardinal Juan Sandoval Iñiguez a qualifié la dépénalisation d'« erreur monumentale ».

En effet, c'est la loi qui dicte les mœurs et non l'inverse. La loi autorisant l'avortement émousse ou abrutit les consciences. On dit qu'il faudra rectifier les consciences pour espérer revenir, en France par exemple, sur la légalisation de l'avortement. N'est-il pas plus exact de dire que la repénalisation de l'avortement, fût-elle progressive, serait le meilleur moyen de changer « l'opinion » ?

C'est en tout cas ainsi qu'on a procédé - par la voie répressive - pour faire diminuer les « violences routières » (qui tuent près de quarante fois moins que l'avortement)...